

## **Avis adopté** Séance plénière du 11 avril 2023

Vers un Traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions de négociations

## Déclaration du groupe Entreprises

Nous le constatons tous, la pollution plastique est aujourd'hui une réalité et il est indéniable que nous devons agir. Le traité international sur la pollution par les plastiques est une véritable occasion de débat et de mise en place de solutions à la pollution plastique partout dans le monde surtout là où elle se concentre. Pour le groupe Entreprises, il est important de s'attacher à éradiquer cette pollution sans pour autant priver nos sociétés des externalités positives du plastique. Comme l'indiquent les rapporteurs, il ne s'agit pas de faire le procès du plastique dans son ensemble.

Dans notre quotidien, le plastique est omniprésent et il serait quasiment impossible de s'en priver. Les dispositifs médicaux et les emballages alimentaires en sont les exemples les plus marquants. Pour autant, il est indispensable que nous limitions au maximum les fuites de plastique dans l'environnement.

Les entreprises françaises et européennes en ont conscience et agissent concrètement dans cette voie moyennant la mise en place de systèmes de collecte, le développement de procédés de recyclage et l'incorporation de plastique recyclé dans certains de leurs produits.

Les entreprises du secteur, notamment nationales, sont déjà engagées dans la voie vertueuse de l'économie circulaire pour limiter les impacts négatifs du plastique.

Elles investissent d'ores et déjà dans l'écoconception et le développement de produits recyclables et réutilisables. Le groupe Entreprises soutient donc les préconisations destinées à favoriser le recyclage des plastiques même s'il convient également de mieux responsabiliser les consommateurs. De plus, il aurait souhaité que soit recommandé, pour les populations mondiales, un accès à des dispositifs de collecte et de traitement des déchets plastiques. Le groupe Entreprises est d'ailleurs favorable aux préconisations 9 et 14 qui prévoient des définitions partagées entre les parties prenantes sur diverses notions comme les plastiques biosourcés, compostables ou biodégradables.

En revanche, s'il faut organiser un financement vers les territoires et les populations les plus vulnérables, le groupe Entreprises n'est pas favorable à la mise en place d'une taxe spécifique. Il préconise de généraliser les systèmes de type REP qui donnent de la valeur aux déchets et permettent de financer leur traitement par une éco contribution sur les produits mis en marché. Enfin, concernant les propositions 7 et 8 sur les limitations des productions et des usages du plastique, les impacts des mesures proposées doivent être évalués pour réduire les substitutions regrettables plus impactantes sur l'environnement.

Enfin, il est important de tenir compte des disparités entre pays sur ce sujet, de rester cohérent avec la réglementation européenne et de fixer des objectifs temporels réalistes.

Au regard de ces propositions et avec les réserves émises, le groupe Entreprises a voté favorablement cet avis.

